

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2013

**PRESENTS** : Mmes et Mrs ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PAULEAU, BROSSEAU, BRETON, LEGE, MARY

**ABSENTS** : M.M. PINEAU, PENAUD (excuses) M.M. BIZON, GIRAUD, ROULLEAU

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observation.

Concernant la porte ouverte de la garderie, qui a eu lieu le samedi 15 juin, Michel BOCQUIER précise que beaucoup de personnes sont venus.

Le Maire indique, qu'aujourd'hui, deux représentants de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ont vérifiés la conformité des travaux au permis qui a été délivré. Quelques anomalies ont été constatées mais sans importance.

-----

## **1 – PROPOSITION DE VEOLIA EAU POUR LE CONTROLE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINIS- SEMENT COLLECTIFS**

Compte tenu d'anomalies sur le réseau d'assainissement, Mr Claude ROUSSEAU, de l'Agence de l'Eau avait indiqué à la commune qu'il serait nécessaire de faire contrôler les réseaux afin de ne pas polluer la lagune.

Mr le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, le conseil avait émis un accord de principe, à la proposition de Véolia Eau, pour le contrôle des branchements individuels au réseau communal. Mme Mélina Gilbert, employée par cet organisme est venue en mairie en présence du Maire et de Mr Joël CHATEIGNER présenter la consistance de la prestation ainsi que les conditions techniques, administratives et financières. Le contrat prévoit de vérifier le contrôle de 300 maisons sur 5 ans, soit environ 60 par an. Une liste serait fournie annuellement par la commune. Le Prestataire assure :

\*les visites et enquête de conformité sur les branchements existants de la façon suivante :

- envoi d'un courrier à l'usager pour prise de rendez-vous
- contrôle du branchement collectif avec test au colorant et tests à la fumée,
- remise du certificat de conformité sur place.

Les prestations sont facturées à la commune, comme suit :

- par branchement dans le cadre des campagnes définies par la commune 43 € H.T.,
- par branchement hors campagne : 79.50 € H.T.,
- par branchement lors de contre visite : 40.50 € H.T. ,

Ces prix sont pour l'année 2013 et varieront chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon une formule définie au contrat.

Le conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et Véolia Eau, pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **2 – CONVENTION POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE DE SERVICE AUX COLLECTIVITES LOCALES, POUR LA REALISATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 11 juin dernier, le conseil avait émis un accord de principe pour consulter la Sté Publique Locale (SPL) « Agence de service aux collectivités locales » dont la commune a adhéré, afin de définir les différentes phases à

accomplir pour la création d'un futur lotissement.

Mr AUVINET, responsable du service, est venu en Mairie présenter un projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Commune et l'Agence de service. Trois phases sont prévues :

① réalisation d'études préliminaires et d'esquisses d'aménagement sur un secteur d'environ 6 Ha afin de préciser les conditions de faisabilité environnementale, technique et économique du projet. La rémunération forfaitaire est de 5 775 € H.T. (6 907 € TTC)

② réalisation des études d'avant-projet et élaboration des dossiers administratifs permettant la réalisation des travaux d'aménagement sur un périmètre de 3 Hectares environ. La rémunération forfaitaire est de 4 725 € H.T. (5 651.10 € TTC)

③ réalisation des travaux d'aménagement du lotissement conformément aux autorisations reçues.

La rémunération sera proportionnelle au montant de l'opération. Le forfait sera arrêté à l'issue des études de conception du projet. Le taux de rémunération est égal à 6 %.

Ces montants sont révisables conformément aux conditions générales annexées à la convention.

La SPL accompagne la commune jusqu'à l'achèvement du programme des travaux du lotissement.

Après délibération, le conseil donne un avis favorable concernant le lancement du projet de création d'un lotissement d'habitation en bordure de la rue de la Brousse. Il autorise le maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **3 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL**

Afin de permettre le versement des études préliminaires à la S.P.L., le conseil approuve, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire N°1 comme suit :

#### **En investissement**

CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
20	2031	79	Frais d'études	+ 7 200		Etudes d'aménagement de zone
21	2151	62	Réseaux de voirie	-7 200		Crédits en +
			TOTAL			

### **4 – TRAVAUX AU LOTISSEMENT DU CORMIER - DEMANDE D'EMPRUNT**

Mr le Maire rappelle que lors du vote du budget, une somme de 100.000 € a été inscrite en emprunt pour la réalisation de la voirie définitive et des plantations du lotissement du Cormier. Les travaux devant se réaliser début septembre, le Maire demande au conseil la durée à prévoir pour le remboursement de cet emprunt. Après délibération, le conseil autorise le Maire à consulter plusieurs banques, pour un prêt à taux fixe

de 100 000 € sur 4 ans. Le capital sera remboursé par anticipation, en fonction des ventes des lots restants.

### **5 – ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COLLEGE DES COMMUNES POUR LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES VENDEE**

Par délibération du 26 mars dernier, le conseil a décidé d'adhérer au

futur syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-collectivités Vendée » dont l'objectif est de réaliser une plateforme « multiservices numériques » qui propose différents services dont : le parapheur et la signature électronique, la télétransmission au contrôle de légalité et au trésorier, l'archivage numérique....

Pour la constitution du futur conseil d'administration qui sera composé pour le collège des communes de 20 délégués titulaires et de 20 délégués suppléants, le conseil doit procéder à l'élection d'un représentant qui sera appelé, dans un second temps, à procéder à l'élection par correspondance des délégués du collège des communes.

Monsieur le Maire indique qu'il est candidat. Le conseil, à l'unanimité, des votes a élu Mr ROBICHON pour représenter la commune au sein de son collège.

## **6 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'OGEC, EN REMPLACEMENT DE SYLVIA LIAIGRE, POUR DELIBERER SUR LE BUDGET DES CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Lydie MARY étant candidate, le conseil l'a élue à l'unanimité.

## **7 - DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE**

Mr le Maire rappelle au conseil qu'une borne située près de l'Eglise a été endommagée par une personne qui se propose de verser à la commune 100 € pour les dégâts occasionnés. Le conseil accepte cet encaissement.

## **8 - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

Le maire informe le conseil que les devis suivants ont été retenus :

→ le devis d'Alexis CHARRIER pour redresser la charpente du garage du

logement 38 rue de Rochereau, dont les travaux deviennent urgents à réaliser compte tenu de la vétusté de la charpente.

→ le devis de Sanitra Fourrier de Cholet, d'un montant de 2 789 € H.T. pour réaliser les tests de compactage, l'inspection télévisuelle et les tests d'étanchéité, concernant les travaux d'assainissement de la rue du Grand Lay,

→ le devis de Vendée Gravure de la Jaudonnière pour réaliser des panneaux pour l'accueil de loisirs qui seront apposés sur la façade et 1 plaque flèche pour indiquer l'entrée, pour un montant de 269.50 € H.T.

## **9 - ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE L'ESPACE VERT DE BOURDIN**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour :

- renouvellement de la convention de gestion de l'espace vert de Bourdin.

Le conseil donne son accord à l'ajout de cette question.

Le Conseil Général vient de transmettre une convention bipartite à conclure entre le Département et la Commune. Elle est applicable pour l'année 2013, annule et remplace la convention en cours, dans la perspective d'une harmonisation des pratiques prenant en considération la notion de plafond fixe de dépenses d'entretien à hauteur de 2 500 € l'hectare par an quelle que soit la nature du site concerné.

Après délibération, le conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

## **10 - INFORMATIONS DIVERSES**

**A) MATERIEL DE DESHERBAGE** : Le conseil donne son accord de principe pour l'achat d'un désherbeur

thermique à vapeur, avec les communes du Tallud Ste Gemme et de Chavagnes-les-Redoux. La Commune du Tallud fera l'achat. Elle demandera une participation aux deux autres communes déductions faites des subventions qu'elle aura obtenues mais en tenant compte des intérêts d'emprunt occasionnés par cet achat.

**B) DDMARCHE : DEFINIR DES DEFIS DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU PAYS DE POUZAUGES** Le défi « Familles à énergie positive » démontre que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz

à effet de serre en participant à une action concrète. L'objectif est de réduire de 8 % les consommations domestiques. Des équipes d'une dizaine de foyers avec un capitaine se regroupent pour représenter leur commune et relever le défi d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison (chauffage, eau chaude, équipement domestique).

Mr Michel BOCQUIER sera le référent à la communauté de communes. Le conseil a désigné Mme Mariannic LEGE qui est candidate pour être capitaine.